

**Unités de Thérapie Cellulaire autorisées par l'ANSM
à importer et/ou à exporter vers les Pays Tiers**
Article L.1245-5 du code de la santé publique

Ville	Etablissement	Adresse	Importation	Catégorie des produits importés	Exportation	Catégorie des produits exportés
Paris	Assistance Publique Hôpitaux de Paris Saint Louis	Hôpital Saint Louis Unité de Thérapie Cellulaire 1, Avenue Claude Vellefaux 75010 Paris	NON		OUI	Exportation de Cellules Souches Hématopoïétiques autologues issues de sang périphérique Exportation de Cellules Sanguines Mononuclées autologues